

REGIE VIENNE NUMERIQUE

Publié le
18 FEV. 2019

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2019/04

Séance du 15/02/2019

AMENAGEMENT NUMERIQUE
CONVENTION DE PARTAGE DES "INSTALLATIONS" ENTRE LE DEPARTEMENT DE
LA VIENNE ET VIENNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 15/02/2019, dans la salle
« Espace Web » du bâtiment Arobase 3 à Chasseneuil du Poitou, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le directeur de Vienne Numérique à signer la convention, jointe en annexe, de partage des "Installations" avec le Département de la Vienne, visant à déterminer les conditions juridiques, techniques et financières de mise à disposition par le Département de la Vienne des fourreaux de communications électroniques, propriétés du Département, pour un montant de 0,40 € à 1 € H.T. du mètre linéaire par an, en fonction du mode de partage.**

ADOPTÉ

La Présidente,


Séverine Saint-Pé

